Victor Le Bouthillier

Prêtre de l'Oratoire

Entré = 1617 Archevêque de Tours

Né à Paris , le 1590

Mort à Tours (Indre-et-Loire) , le 19 Novembre 1670

Sorti de l'Oratoire en 1621

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

57

R. P. BOUGEREL
Bibliog-Orat. T 1,p 181
Ms. de Montpellier

N° de la notice 57

Victor Bouthilier

Archevêque de Tours.

Victor Bouthilier, archevêque de Tours, naquit à Paris d'une famille très distinguée. Il entra à Paris dans l'Oratoire au commencement de la fondation de cette congrégation et en sortit en 1621. Il fut fait premier aumônier de Gaston de France, frère de Louis XIII. Comme il était fils de Claude Bouthilier, secrétaire d'état, il fut bientôt avancé dans les dignités ecclésiastiques. Il fut nommé évêque de Boulogne le 1 X. 1626, sacré par Jean François de Gondi, archevêque de Paris, assisté de Claude Gelas, évêque d'Agen et de Nicolas Sanguin évêque de Senlis. Le sacre se fit dans l'église des Carmélites du faubourg St Jacques. Il répara ensuite les ravages faits dans son diocèse pendant les guerres, et fut ensuite nommé l'an 1630 coadjuteur de Bertrand Deschamps, archevêque de Tours et celui-ci étant mort le 21 mai 1641, il en prit une possession réelle. Il avait assisté aux assemblées du clergé à Poitiers en 1628 et à Paris en 1635 et 1645. Les deux dernières fois, il en fut président. Louis XIII, qui connaissait sa prudence, l'envoya en Picardie pour appaiser les troubles qui étaient entre les gouverneurs des villes et établir la paix. Les habitants de Montreuil, s'étant soulevés contre l'évêque d'Amiens, leur ville fut interdite. Étant repentants, ils fut envoyé par le roi, l'an 1635, pour les réconcilier. Après avoir exigé en faveur du prélat une satisfaction convenable à l'offense, il fit plusieurs établissements dans son diocèse, fit rebâtir son palais et fit faire plusieurs ornements. Il poussa ses jours jusqu'en l'an 1670. Il était frère de l'évêque d'Aire.

Ouvrages :

I <u>Antiqui casus reservati in diœcesi Turonensi a Victore Bouthilier archiepiscopo novo decreto firmati</u>. Turon. Poinsot 1643 in 4°.

II <u>Lettres du même aux religieuses ursulines de Tours</u>. Voyez <u>statuts des religieuses ursulines</u> page 3 N° 3.

No 7508. 1866

Ad. Kraemer

Avis de 17e Sepb.

N 28 / H

le P. Armand Jean. S. J. Les Évêques et archevêques de France. Paris. Picard 1891 in 8 p. 422

Victor Le Bouthillier, né en 1590, sacré évêque de Boulogne le 9 avril 1628, nommé coadjuteur de Bertrand d'Eschaux en 1630, lui succéda en 1641

Mort le 12 Novembre 1670, aet. 80, ep. 43.

Il avait vu sa mère, Claudine Françoise de Machecop devenue veuve, entrer à la Visitation, s'y faire religieuse et mourir saintement. Il vit son neveu, le célèbre Rancé, abandonner le monde, se retirer à la Trappe, établir une réforme très austère.

Bicaïs = L'Oratoire de France. (Copie de la Bibl. Nle, t. I, p. 319. Ms. d'Aix, t. I. p. 397.

Victor Le Bouthillier, fils de Denys, avocat-général au Parlement de Paris, d'une ancienne famille, originaire de Bretagne, vint au monde en 1590. L'éducation qu'il avait reçue, l'ayant porté à embrasser l'état ecclésiastique, il entra en 1612 dans la Congrégation naissante de l'Oratoire où il puisa auprès du fondateur ces sages règles de conduite et ces lumières pures dont il se servit ensuite avec beaucoup de fruits dans le gouvernement des deux églises dont il eut la conduite. Après avoir passé près de 10 ans dans les maisons de Paris, d'Orléans, de Nevers, il fut pourvu d'un canonicat de l'église de N. D. de Paris, d'où Louis XIII le tira en 1626 pour le placer sur le siège épiscopal de Boulogne.

S'étant rendu dans son diocèse peu de temps après son sacre, il s'appliqua à en connaître les maux et les besoins, auxquels il pourvut en pasteur qui s'intéresse au bien de ses ouailles. Les églises la plupart renversées par les dernières guerres furent réparées par ses soins et ses libéralités. Convaincu que la bonne éducation est un des moyens les plus propres à rétablir les bonnes moeurs et la piété dans une ville, il engagea les officiers municipaux de Boulogne à mettre les prêtres de l'Oratoire à la tête de leur collège. Pour faciliter un établissement aussi utile et donner en même temps à ses anciens confrères une marque d'estime et d'attachement, il fit unir au collège la mense conventuelle de son abbaye de St. Vilmert et la prébende préceptoriale de sa cathédrale.

Mais ce prélat ne remplit pas longtemps le siège de Boulogne. Il le quitta en 1630 pour être coadjuteur de M. Deschaux, archevêque de Tours auquel il succéda en 1641. Un des principaux objets de sa sollicitude pastorale envers ses nouvelles ouailles, fut de procurer aux pasteurs chargés de

leur conduite le moyen d'accroître et de cultiver les connaissances nécessaires à leur état par le secours des conférences ecclésiastiques qu'il établit en leur faveur en divers lieux de son diocèse à l'imitation de Mgr Séguier, évêque de Meaux, qui le premier avait introduit ces utiles exercices d'après ceux qu'il avait vu faire dans les maisons de l'Oratoire de Raroy.

Mgr Le Bouthillier joignait à son archevêché la charge de 1 aumônier de Gaston de France, Duc d'Orléans et son mérite lui valut l'avantage de présider les assemblées générales du clergé tenues en 1635 et 1645. Ses talents en plus d'un genre le firent aussi employer par Sa Majesté à quelques négociations importantes dont il se tira avec honneur.

Se trouvant ensuite avancé en âge, il pensa à se donner un coadjuteur en la personne de l'abbé de Rancé, son neveu. La Cour se serait prêtée à ses vues, si le sujet qu'il proposait y eût consenti lui-même ; mais cet abbé qui après avoir trop aimé le monde, s'en était dégoûté, ne voulut pas s'exposer de nouveau à sa séduction en acceptant une dignité qui lui donnerait beaucoup de rapports avec des gens remplis de son esprit. Il était d'ailleurs trop bien instruit des règles de l'Eglise pour ignorer qu'à moins d'une marque visible de la volonté de Dieu, ces sortes de places ne doivent point être le partage de ceux qui ont vécu dans la dissipation du siècle. L'oncle qui se rassurait alors sur les dispositions où était son neveu, fut sensible à son refus. Il en fut amplement dédommagé par la consolation qu'il eut de lui voir embrasser et soutenir la réforme de l'abbaye de la Trappe avec un courage héroïque qui fera à jamais la condamnation du monde, la gloire de l'Eglise et l'édification des fidèles. Après avoir admiré pendant 6 ans avec toute la France les exemples de vertu que son illustre neveu donnait à la tête de sa communauté, ce prélat mourut à Tours en 1670 et fut regretté comme un homme qui joignait aux talents les qualités d'un évêque.

Il était frère du comte de Chavigny, surintendant des finances ; d'un évêque d'Aire, prélat d'un mérite singulier qui mourut tout jeune et d'un conseiller d'Etat qui fut père de l'abbé de la Trappe.

Adry = Bibliothèque des Ecrivains de l'Oratoire (Bibl. Nle fonds fr. 25.681) T. I, p 201 =

Ouvrages :

(1 Antiqui casus renovati in diœcesi turonensi, a Victore Bouthillier, Turonensi archiepiscopo, novo decreto firmati, Turonis, Poinsot, 1643, in 4.

(2 Lettre de Victor Le Bouthillier, archevêque de Tours, aux religieuses Ursulines de Tours
(Voir : Statuts des religieuses ursulines, page 3, N° 3.

La Famille des Bouthillier est originaire de Bretagne et la charge ou office d'Echanson qu'ils y avaient exercée autrefois auprès des Ducs, souverains de ce pays, leur avaient fait donner le nom de Bouthillier, comme l'ont porté aussi les Bouthilliers d'Angleterre et les Bouthilliers de Senlis.

Un Cadet de ces Bouthilliers de Bretagne, fils de Jean Le Bouthillier et de Marguerite d'Ust, vint en France sous François I. Etant capitaine d'infanterie ; il tomba malade à Angoulême chez une demoiselle nommée Catherine de Lâge qu'il épousa depuis. S'étant fixé à Angoulême, un de leurs enfants, après avoir servi dans les <u>casaques blanches</u>, fut fait procureur du roi au siège présidial d'Angoulême.

Denis son fils, très habile canoniste, vint s'établir à Paris sous Henri III qui voulut le nommer avocat général du Parlement ; ce qu'il refusa. Il fut fait conseiller d'état et Henri III lui donna les armes que porta sa postérité et qui sont d'azur à 3 fusées d'or accostées. — Il eut de Claude de Macheco neuf enfants, dont 4 garçons.

L'aîné, Claude, marquis de Pons en 1613, prit une charge de conseiller au Parlement. Trois ans après la mort d'Henri IV, le cardinal de Richelieu, qui l'aimait, lui fit avoir la charge de secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis, et, en 1628, le roi le fit secrétaire d'Etat. En 1630, il négocia la paix avec le duc de Savoie et deux ans après, 1632, il fut fait surintendant des finances. Après la mort de Louis XIII, il se retira en sa terre de Pons, où il mourut le 13 mars 1652, à 71 ans. Il eut de Marie de Bragelogne, Léon Bouthillier qui suit.

Léon le Bouthillier, comte de Chavigny, gouverneur de Vincennes et d'Antibes, qui épousa Anne Phélippeaux, fille unique du sieur de Villesavin.

L'aîné de leurs enfants fut Armand Léon, comte de Chavigny, maître des requêtes, tige de la première branche des Bouthillier, dont sortait M. de Chavigny, évêque de Troyes, qui fut du conseil de Régence sous Louis XV.

Le second fils de Denis fut Sébastien, doyen de Luçon et ensuite évêque d'Aire en 1623 à 42 ans, qui mourut à la fleur de son âge.

Le troisième est Victor, l'oratorien, chanoine de Paris, abbé d'Oigny, ordre de St Augustin. Le 1 X 1626 évêque de Boulogne et sacré le 9 avril 1628 par Jean François de Gondy, archevêque de Paris dans l'église des Carmélites de la rue S. Jacques, où il avait une soeur religieuse. L'année suivante, il eut l'abbaye de la Trappe, ordre de Citeaux, la charge de 1 aumônier de Monsieur, frère unique du roi Louis XIII et celle de grand'maître de sa chapelle le 12 Xbre. Depuis il fut coadjuteur de l'archevêque de Tours, dont il prit possession à la mort de Bertrand de Chaux et mourut en 1670, à 74 ans.

Le 4e porta le nom de son père, Denis et forma la seconde branche des Bouthilliers. Pour se distinguer de son frère aîné, il prit le surnom de Rancé, une de ses terres. Sa principale terre était la baronie de Veret en Touraine. Il fut le père d'Armand Jean le Bouthillier de Rancé, réformateur de la Trappe. Denis II n'était point marié, lorsque Louis XIII lui donna la charge de président en la chambre des comptes et dans les finances de la province de Bourgogne. Il y joignit celle de garde des sceaux et enfin celle de président à mortier dans le même parlement. Ce fut à Dijon qu'il épousa Charlotte Joly, fille d'un conseiller du roi, maître des requêtes. S'étant défait de toutes ses charges, il vint à Paris. Le roi lui donna une pension de 8000 ₶, la charge de vice-amiral et lieutenant général du commerce et navigation de France en Picardie, Calais, Boulonais et pays conquis, celle de secrétaire de la reine par démission de son frère et enfin celle de conseiller d'état par lettres du 1 Nov. 1629.

De 5 filles qu'il eut, l'aînée fut mariée au comte de Blois ; la plus jeune, au sieur de la Roche Vernassal, gentilhomme d'Auvergne et non Verstasal, comme le dit Marsollier.

La 2e et la 3e se firent religieuses aux Annonciades célestes de Paris et la 4e dans l'abbaye de Clairet, ordre de Citeaux, diocèse de Chartres.

L'abbé de Rancé n'avait que 10 ans quand il devint l'aîné par la mort de son frère, dont on lui fit avoir tous les bénéfices. L'archevêque de Tours vint à Paris pour donner la prêtrise à son neveu, l'abbé de Rancé dans l'église de S. Jacques du Haut Pas le 30 Xbre 1651. Sur la fin de 1654, l'archevêque de Tours pourvut son neveu de l'archidiaconé d'outre Vienne dans son diocèse quoiqu'il fût chanoine de Paris. Cet abbé fut député du second ordre à l'assemblée du clergé de 1655. Selon Dom Gervaise il brigua aussi pour être nommé lui-même et ne put réussir. La fermeté que l'abbé de Rancé fit paraître à cette assemblée fut cause que le cardinal Mazarin fit rejeter la requête que l'archevêque de Tours avait présentée à la reine pour obtenir de se démettre en faveur de son neveu. L'archevêque se contenta donc de se démettre en faveur de son neveu de la charge de premier aumônier de Monsieur. Le clergé écrivit à ce prince pour le remercier ainsi qu'à l'archevêque auquel il n'envoya point de député comme le prétend Marsollier. L'archevêque même, mécontent de ce que le Clergé n'avait point écouté les raisons en vertu desquelles il prétendait être député, ne répondit pas à l'assemblée. Au reste, Dom Gervaise traite cet archevêque comme un homme de brigue, de cabale et comme un ambitieux. Il ajoute qu'il fit tout ce qu'il put pour empêcher son neveu d'exécuter ses projets de retraite.

Marsollier dit aussi qu'il employa également les railleries piquantes et les propositions les plus avantageuses ainsi que les raisons d'utilité pour l'Eglise, le tout inutilement.

Dagens : Correspondance du cardinal P. de Bérulle, Paris, 1937-1939, 3 vol in 8

T. II, lettre 287, page 143 à Gibieuf, 7 sept 1623 de Poitiers

Le P. Victor n'était pas propre ici, il a fallu le renvoyer à Paris (de Poitiers); je lui ai dit qq chose de ses défauts. Il le faut traiter raisonnablement et doucement et compâtir à son infirmité; je le vous ai renvoyé avec le P. Bobillon

lettre 309, p 186, à Morin sup à Orléans début 1621 =
Je vous envoie le P. Victor qui chante bien et a bien bonne voix pour suppléer au défaut de votre choeur en l'absence de nos confrères

Sorti de l'Oratoire avant le 29 X 1621

lettre 380, p 304 à Morin, sup. à Orléans, 21 août 1622 =
Je vous prie me mander comment se porte le P. Victor. Outre ce que je dois à son âme et à son mérite particulier, j'ai obligation à Messieurs ses frères et j'aurais regret qu'il diminuât en sa vocation et en l'assistance que je dois rendre à ses besoins intérieurs si vous en reconnaissez aucun.

C'est lui qui fit réussir la fondation de l'Oratoire à Boulogne le 6 juillet 1629

Sur le Père Gibieuf

Né à Bourges en 1580

Mort au séminaire S^t Magloire à Paris le 16 juin 1650

Notes tirées du

Père Bicaïs : Biblioth. des écrivains de l'Oratoire. T. I. p. 213. Manuscrit conservé à la bibliothèque méjane à Aix.

« Le Cardinal de Bérulle étant mort en 1629, le P. Gibieuf, son vicaire
« général fut un de ceux qui eurent le plus de voix pour lui succéder dans la
« supériorité générale de l'Oratoire. Cet emploi, quelque digne qu'il en fût, aurait
« certainement fait souffrir sa modestie, car on sait qu'il possédait cette vertu dans un
« degré éminent. Il en donna une preuve bien convaincante en refusant constamment
« l'évêché de Nantes auquel le roi voulait le nommer en récompense de son mérite,
« ainsi que le P. Senault en rendit témoignage dans une séance de l'assemblée générale
« de l'Oratoire tenue en 1666.

« Il continua, cependant, après le décès de son digne chef, à prendre soin des
« Carmélites, dont le Pape l'avait nommé lui-même supérieur. A cet emploi près, qui lui
« donnait quelque considération dans le clergé, il fut toujours entièrement détaché des
« honneurs et des biens du monde et ne pensait qu'à se faire un trésor pour le ciel,
« travaillant sans cesse à le mériter par la méditation de l'Ecriture S^te, par ses
« mortifications, ses bonnes oeuvres et sa fidélité à remplir tous les devoirs d'un
« saint prêtre jusqu'au dernier jour de sa vie qui finit au séminaire de Saint
« Magloire le 16 juin 1650. Il était âgé de 70 ans et fut fort regretté de ses
« confrères et des pieuses filles dont il avait la conduite, lesquelles perdaient en lui
« un pasteur dont la tendresse s'étendait à tous leurs besoins.

« Ayant visité jusqu'à cinq fois leurs divers monastères, dont le nombre se montait
« déjà à près de 60, il se mit parfaitement au fait des usages qui s'observaient dans
« chacun. Il compara les uns avec les autres ; il ajouta et retrancha ce qu'il jugea
« convenable et ayant fait un recueil, il en envoya un exemplaire avec une lettre
« circulaire dans chaque communauté afin de faire régner partout l'uniformité.
« Les Carmélites de Paris, pleines d'une vénération particulière pour la mémoire de ce
« respectable supérieur, firent recueillir après sa mort des Mémoires pour servir à
« l'histoire de sa vie. Mais ces Mémoires, ayant passé par différentes mains,

" avant qu'ils eussent été mis en ordre, se sont égarés ; ce qui nous a privés d'un
" ouvrage qui aurait contribué à l'édification des âmes pieuses. "

On doit au P. Gibieuf :

— La Vie et les grandeurs de la Très Ste Vierge, mère de Dieu, en 2 parties, par le P. Guillaume Gibieuf, prêtre de la Congrégation de l'Oratoire de J.C.N.S. Paris, chez Cottereau, 1637, 2 vol. in 8.

Dans la préface, où l'auteur rend raison de son dessein, on sent un esprit net, judicieux, modéré et profond sur la matière qu'il traite. Il déclare qu'il prétend écrire tout simplement la vie de la Ste Vierge en suivant pas à pas les lumières que l'Ecriture Ste et la Tradition nous donnent sur ce sujet. Aussi parcourt-il tous les états de sa vie, à commencer par sa conception qu'il tient immaculée. Les 3 évêques qui ont approuvé son livre, lui rendent ce témoignage de trouver sa doctrine solide et pleine d'onction.

Le Père Gibieuf était lui-même rempli de la dévotion la plus tendre envers la Ste Vierge. Dans ses entretiens familiers il était inépuisable sur ses louanges ; il l'invoquait avec confiance dans tous ses besoins et ses peines et, outre son chapelet qu'il s'était fait un devoir de réciter tous les jours, il s'était encore prescrit quelques autres prières vocales qu'il lui adressait régulièrement.

— Catéchèse de la manière de vie parfaite, à laquelle les chrétiens sont appelés et ensuite les personnes consacrées à Dieu par les voeux de religion. Dédiée aux carmélites de France. Paris, chez Vitré, 1653, in 12.

Cet ouvrage posthume, quoique composé par le P. Gibieuf dans un âge avancé, est lumineux, solide et plein de bon sens. L'auteur prémunit les pieuses filles, dont il avait la conduite, contre une fausse spiritualité qui leur ferait regarder la tiédeur et les faiblesses comme une voie pour arriver à la perfection.

— Lettre circulaire aux religieuses du Carmel de la Congrégation de France en leur envoyant un écrit intitulé : Usages et anciennes coutumes de l'Ordre.

Le Bouthillier Victor

Batterel I 384-402 notice —
I 128
II 156

Bougerel I 181

Bicais I 397

Adry I 201 × p 188 - 190

Cloyseault Vies I XXI 357 ×

Léon Le Bouthillier secrétaire d'état

et Anne Phélyppeaux

Denis Le Bouthillier avocat gl
au Parlement de Paris
et
Claudine françoise de Macheroy
morte à la visitation

9 enfants, dont 4 fils

Denis françois Le Bouthillier de Chavigny
né en 1642 à Paris
évêque de Rennes 1676
évêque de Troyes oct 1678
sacré à l'Oratoire 9 avril 1679
démissionne en faveur de son neveu 1697
+ à Paris 15 sept 1731

Armand Léon Le Bouthillier
et Elisabeth Bossuet soeur de Bossuet

Denis françois Le Bouthillier de Chavigny
né en 1665
évêque de Troyes 22 avril 1697
transféré à Sens 21 janvier 1716
+ à Marilly 9 Nov. 1730

(3°)

Victor Le Bouthillier
né en 1590
chanoine de Paris
prêtre de l'Oratoire
évêque Boulogne 9 avril 1628
coadjuteur Tours 1630
archevêque Tours 1641
+ 12 Nov. 1670 à 74 ans

(1°)

Claude Le Bouthillier
Comte de Chavigny, marquis de Pons
secrétaire d'état le 29 sept 1628
surintendant des finances 1632
et trésorier des ordres du roi
et Marié de Bragelogne
+ à Pons le 13 mars 1652 à 71 ans

~~Léon Le Bouthillier~~
~~comte de Chavigny~~
~~secrétaire d'état~~
~~et Anne Phélippeaux~~

Armand Léon de Chavigny
maître des requêtes
marié à Anne Phélippeaux

chef de la 1re branche des Chavigny

---

(2)

Sébastien Le Bouthillier
doyen de Luçon
évêque d'Aire 1623 à 42 ans
mort ~~tout~~ jeune peu de temps après

---

(4)

Denis Le Bouthillier de Rancé
secrétaire de Marie de Médicis
président en la chambre des comptes
et
fondateur de la 2 branche des Bouthillier
épouse à Dijon Charlotte Jolly
+ en 1650

+
mort jeune

Armand Jean Le Bouthillier de Rancé
né à Paris 9 janvier 1626
abbé de la Trappe
+ à Soligny 27 oct 1700

Batterel t. I p. 384-402
Notice 40

XL. — Le Père Victor Le Bouthillier

Entré en 1617, sorti en 1621, mort en 1670.

Archevêque de Tours.

Le silence des historiens sur la qualité de père de l'Oratoire que je donne à ce prélat ne m'ôte pas plus le droit de le revendiquer comme nôtre que celui de notre propre catalogue, dont la réticence ne prouve rien contre des autorités aussi expresses que celles que nous avons pour la certitude du fait (1).

Victor Le Bouthillier eut pour père Denys Le Bouthillier, qui mourut conseiller d'Etat (2). Sa pieuse mère finit ses jours aux filles de la Visitation, où elle se fit religieuse. Sa maison occupait les premières charges de l'Eglise et de l'Etat (3), et nous fut fort attaché. Il eut trois frères : Claude Le Bouthillier, qui de secrétaire d'Etat devint surintendant des finances et trésorier des ordres du roi ; Denys Le Bouthillier de Rancé (4), père du célèbre abbé de la Trappe, et Sébastien mort évêque d'Aire, un des plus intimes amis de M. de Bérulle et des plus dévoués au service de l'Oratoire, prélat d'une piété distinguée. Une de ses sœurs fut abbesse de Saint-Antoine; et son neveu, Léon Le Bouthillier, comte de Chavigny, fils de Claude, son frère aîné, fut, après son père, secrétaire d'Etat, tréso-

(1) N'ayant été dressé qu'en 1628, il n'est pas surprenant qu'il ait omis ce Père, puisqu'alors il était sorti et déjà évêque.

(2) Marsolier, *Vie de Rancé*, liv. I, ch. I.

(3) Maan, *Eccles. Turonensis historia.*

(4) Conseiller d'Etat, président en la Chambre des Comptes de Bourgogne, secrétaire de la reine Marie de Médicis.

rier aux ordres du roi et chancelier de Gaston de France, duc d'Orléans, et en grande faveur auprès du cardinal de Richelieu.

Je ne saurais fixer l'époque de son entrée parmi nous, mais il y apparence qu'il entra jeune et à l'issue de ses études théologiques, qu'il fit dans les universités de Paris et de Louvain (1), ce qu'on ne saurait mettre plus tard que l'an 1615 (2), puisqu'il avait alors vingt-cinq ans, si l'on peut s'en rapporter à l'âge que Moréry lui donne quand il mourut.

Après avoir été élevé un temps sous les yeux de M. de Bérulle et y avoir fait un fonds solide de religion, il demeura à Nevers et à Orléans. Il était en cette dernière maison en 1620. Je le vois par une lettre de l'évêque d'Aire (3), écrivant du 20 juin à son frère Claude, alors secrétaire des commandements de la reine : *Je vous remercie des dépêches, que vous avez faites pour ces messieurs de l'Oratoire* (c'était au sujet des Carmélites de Morlaix, à qui il avait fait défense, de la part de la reine-mère, de reconnaître pour leurs directeurs les Carmes de Flandres) *ils méritent véritablement que l'on ait soin d'eux. Mon frère, qui est de leur compagnie, est toujours à Nevers, où il fait fort bien.* Je ne sais pas le temps de son séjour à Orléans, parce que la lettre de M. de Bérulle, qui nous apprend qu'il y demeura aussi, est sans date ; mais il écrit (4) au Père

(1) Maan, *Hist. eccles. Turon.*

(2) Il entra d'abord chez les Feuillants de Paris le 26 février 1617 et en sortit pour infirmité le 26 mars de la même année, n'ayant alors que 21 ans, à ce que portent les registres de ces Pères, que j'ai consultés depuis. Or c'est au sortir de chez eux qu'il se présenta pour être reçu parmi nous. Ce ne fut donc qu'en 1617, et puisqu'il n'avait alors que 21 ans, Moréry, qui le dit âgé de 80 ans quand il mourut en 1670, s'est trompé et le fait trop vieux. Il n'avait que 74 ans à sa mort, et que 21 quand il entra dans l'Oratoire.

(3) *Mss. de Bouthillier.*

(4) Par une autre lettre aussi sans date, au Père Morin, supérieur d'Orléans, il dit au sujet de ce Père : *Je vous envoie le Père Victor, qui chante bien et a une bonne voix pour suppléer au défaut de votre chœur..... Je désirerais le*

Jean Morin, qui y était supérieur : *Je vous prie de me mander comment se porte le Père Victor* (Le Bouthillier); *outre ce que je dois à son âme et à son mérite particulier j'ai obligation à messieurs ses frères* (Claude, secrétaire d'Etat, et Sébastien, évêque d'Aire), *et j'aurais regret qu'il diminuât en sa vocation et en l'assistance que je dois rendre à ses besoins intérieurs, si vous en reconnaissez aucun.*

Cette crainte de M. de Bérulle que sa vocation ne fût chancelante, pourait être fondée sur la nouvelle de la nomination de son frère à l'évêché d'Aire et fixer la lettre à l'an 1621, qui en est l'époque. En effet, quand Sébastien fut pourvu de cet évêché, de Rome, où il était allé poursuivre le chapeau de cardinal promis à M. de Richelieu par le connétable de Luynes, il écrivait (1), le 16 avril 1621, à son frère Claude qu'il était disposé de résigner à son frère, Victor, le canonicat qu'il avait à Notre-Dame de Paris, incompatible avec sa nouvelle prélature, et qu'il le ferait, si telle était la volonté absolue de Monsieur son père, comme on lui avait déjà mandé qu'il le souhaitait; mais qu'il craignait que, faisant si bien dans le corps où il était, ce nouvel état de vie ne le dérangeât en le tirant de son élément, qu'il ne tenait qu'à cette difficulté; sur quoi il n'attendait, pour agir, que les avis de son frère. Et comme celui-ci opina, ainsi que toute la famille, pour ne pas perdre l'occasion d'un établissement honorable en attendant mieux, l'évêque d'Aire lui donna nouvelle du 5 octobre de la même année (2), qu'il venait de faire la résignation qu'on avait exigée de lui, en

conserver ici pour le faire entrer en retraite et le corriger de quelques indispositions qui diminuent en lui le zèle qu'il doit avoir à la vertu et à la perfection... Je l'honore et je l'affectionne comme je dois, et il a de bonnes parties. Ce serait dommage qu'elles fussent inutiles par ce défaut. Il vous croit et estime, et ce que vous lui direz de maximes de piété aura grand poids sur son esprit, qui est plus attaché à l'étude qu'à la piété et à la vie parfaite. Cependant nous devons honorer Dieu par l'une et par l'autre.

(1) *Mss de Bouthillier.*

(2) *Ibid.*

faveur de son frère Victor. Ce qui nous le fit perdre presque aussitôt après, car, le 29 décembre 1621, il n'était plus parmi nous, M. de Bérulle écrivant de ce temps-là au Père Gibieuf : *Monseigneur d'Aire a un peu de peine de la sortie de son frère d'auprès de nous.*

Ce digne prélat mourut trop tôt pour le bien de l'Eglise et les intérêts de notre Congrégation, qui lui étaient extrêmement chers. Sa famille, qui était en grande faveur auprès du cardinal de Richelieu, obtint aisément sa dépouille en faveur du nouveau chanoine de Notre-Dame (1), qui se vit nommé évêque d'Aire l'an 1625, n'ayant alors que trente-cinq ans ; et, parce que cet évêché était un peu loin, celui de Boulogne, qui était encore plus à sa bienséance, étant venu à vaquer l'année suivante, avant qu'on eût fait les frais du premier, il obtint avec la même facilité en 1626 l'évêché de Boulogne, pour lequel il fut sacré, au mois d'avril 1627 (2), dans l'église des Carmélites du Faubourg Saint-Jacques par l'archevêque de Paris, assisté des évêques d'Agen et de Senlis.

Plein des maximes qu'il avait sucées dans l'Oratoire, il se conduisit en vigilant et zélé prélat. Il le fallait tel dans un diocèse où le désordre des guerres de Flandre avait étrangement altéré la discipline et les bonnes mœurs. Il en fit assidûment la visite, et par les statuts synodaux qu'il dressa, il réforma les plus énormes abus ; règla l'office et les jours de fêtes interrompus en bien des églises ; les pourvut de bons pasteurs ; en chassa les ignorants et les scandaleux ; rétablit l'usage des catéchismes et des missions presque inconnu à son peuple, qui croupissait dans une profonde ignorance de la foi et de ses devoirs ; s'appliqua à élever de bons clercs ; mit la réforme dans deux couvents de religieuses de son diocèse qui vivaient d'une manière peu régulière ; par l'ordre et l'autorité du roi pacifia les

(1) Maan, *Hist. Eccles. Turonensis.*

(2) La *Gallia Christiana* dit en 1628.

(3) Maan, *Ibid.*

dissensions des gouverneurs et seigneurs de divers châteaux de son diocèse, qui, par leurs querelles, mettaient tout en combustion, et formaient une espèce de guerre civile dans le pays. C'était avoir assez bien employé son temps que d'être venu à bout de tout cela, comme il fit, en l'espace de trois années qu'il fut à Boulogne. C'était faire assez d'honneur à l'éducation qu'il avait reçue de l'Oratoire; mais il fit encore voir qu'il avait le cœur, ainsi que l'esprit, tout oratorien, en nous procurant le collège.

Dès l'an 1619, sur un différend arrivé entre l'évêque son prédécesseur et les habitants, le conseil du roi avait jugé que, pour le terminer, il fallait nous mettre à Boulogne (1), et cela, du consentement et même du désir des deux partis contendant qui nous l'étaient venus proposer; et la chose avait été si avant que M. le cardinal de Retz avait été chargé, de la part du conseil du roi dont il était, de prendre la parole de M. de Bérulle pour l'acceptation de l'affaire et il l'avait donnée par le conseil de ce cardinal. Cependant la chose manqua pour lors pour des raisons qui ne sont pas venues jusqu'à nous. Mais quand le Père le Bouthillier se vit à Boulogne, il travailla à la renouer, et y contribua efficacement (2) par l'union qu'il fit à l'Oratoire de la mense monacale de l'abbaye de Saint-Wilmer, ordre de Saint-Augustin, qui est dans la ville même, et dont il était abbé, en sorte que, le 6 juillet 1629, fut passé le contrat de notre établissement pour le collège entre Mgr l'évêque, son chapitre et les habitants, par lequel ledit évêque nous donne, outre l'église et les bâtiments de cette abbaye, une terre seigneuriale pour nous tenir lieu de la mense monacale, à la charge d'enseigner les cas de conscience (3), et les habitants nous donnant la direction perpétuelle de leur collège, nous affectant pour cela le revenu d'une prébende

(1) Bérulle, *Lettre à Bertin* du 15 janvier 1619.

(2) Voyez Boulogne, et Maan, *Hist. eccles. Turonensis.*

(3) L'évêque et la ville nous en dispensèrent depuis, commuant cette charge en celle d'avoir un régent de cinquième.

préceptoriale avec quelques autres fonds. Et le tout fut autorisé par Rome et la cour, et, nonobstant les difficultés du Parlement, terminé en notre faveur par un dernier arrêt du Conseil d'Etat, du 16 septembre 1644.

Nous étions en possession dès l'an 1630, et nous avions ouvert le collège fort pauvrement et manquant de tout, à l'ordinaire de ces commencements de maison, et, qui pis est, c'est que nous y perdimes cette même année (1) celui qui, nous y ayant introduits, aurait pu nous y soutenir, M. de Boulogne ayant cédé avec l'agrément du roi son évêché au neveu de l'archevêque de Tours, Bertrand d'Eschaux, pour devenir lui-même coadjuteur de cet archevêque âgé et infirme (2).

Une des premières fonctions où il fut employé depuis son nouveau titre de coadjuteur de Tours, fut d'être à la tête des quatre prélats commis par un bref du Pape pour faire le procès aux évêques de Languedoc, qui, conjointement avec le duc de Montmorency, gouverneur de cette province, l'avaient fait soulever contre le roi en faveur du duc d'Orléans, son frère, et, après diverses séances tenues aux Grands-Augustins en 1633 et 1634, ils dégradèrent l'évêque d'Alby, comme on a pu voir en plus grand détail sous le P. de Sancy, qui était un de ces commissaires (3); et c'est encore là même que je renvoie pour le détail de la sentence d'interdit, qu'il prononça aussi en 1635 par une semblable commission du Pape avec les mêmes confrères, contre René de Rieux, évêque et comte de Léon, pour avoir favorisé la reine-mère dans sa retraite de Flandres.

Sur le siège d'Alby depuis 1608 Alfonse II de Elbina † 9 jan 1651 — < 1635 l'evêque Gaspar de Daillon

Il fut un des trois présidents (4) de l'assemblée du Clergé, qui se tint cette même année 1635 à Paris, et qui dura jus-

(1) Maan, *Hist. eccles. Turonensis.* — *Gallia Christiana,* T. I.

(2) Il en obtint les bulles gratis par le crédit de son frère et de son neveu. (*Mss. Bouthillier, Lettre de Victor,* du 9 août 1631).

(3) Voyez la notice du P. Harlay de Sancy.

(4) S. Josse, *Journal de l'Assemblée de 1635,* mss. de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève.

qu'au mois d'avril de l'année suivante, par les difficultés que faisaient les évêques d'accorder au roi toute la somme qu'il leur demandait et en la forme qu'il la voulait, et par l'adresse du cardinal de Richelieu de les amener insensiblement au point qu'il avait concerté avec ses créatures, dont il faut avouer que le coadjuteur de Tours était une. Il s'absenta, cependant, de l'assemblée pour plusieurs mois, ayant pris congé d'elle le 13 août, et n'étant revenu reprendre sa place de président que le 26 février 1636. C'est qu'il fut envoyé, dans cet intervalle, dans le Boulonais et pays reconquis, pour des affaires importantes concernant l'Etat, pour pacifier par ordre du roi les troubles excités dans ce pays, où il s'était acquis beaucoup de crédit et d'autorité sur l'esprit des grands par l'estime de sa personne (1).

Il fut aussi chargé, dans ce voyage, d'une commission non moins délicate, dont il se tira d'une façon qui lui fit honneur (2). Les habitants de Montreuil, dans le diocèse d'Amiens, étaient venus comme des furieux, le 4 juin 1634, insulter leur évêque, François de Caumartin, revêtu des habits pontificaux, les mains pleines du saint crême et administrant actuellement la confirmation dans l'abbaye de Saint-Saulve audit Montreuil, et cela parce que l'évêque avait voulu accorder aux habitants de la ville de Rue une petite particule de la relique de saint Vulfy, vivant curé de Rue, du consentement des religieux de Saint-Saulve, dépositaires de cette relique. Or, comme malgré la sentence d'interdit et d'excommunication prononcée sur les habitants de Montreuil, ils ne s'étaient pas mis en devoir de venir à résipiscence et de faire leur soumission à l'Eglise, l'assemblée du Clergé de 1635, à qui l'évêque d'Amiens était venu faire ses complaintes, avait pris en main le fait et cause de leur confrère et prié le roi de leur prêter main-forte pour réduire ces obstinés. M. le coadjuteur de Tours fut

(2) Maan, et *Gallia Christiana*.

(1) S. Josse, *Journal de l'Assemblée de 1635*. — Mann, et *Gallia Christ.*

chargé, par ordre du roi, de se transporter sur les lieux, où il fit si bien entendre raison aux intéressés qu'il leur fit faire satisfaction de leur attentat, reçut leur soumission au nom de l'évêque d'Amiens, leur donna l'absolution des censures, et régla que la relique serait partagée en trois parts, dont l'une resterait à Montreuil et les deux autres seraient déposées à Rue et à la cathédrale d'Amiens, ce qui donnait gain de cause à l'évêque pour le fond de ce différend, et fut exécuté ponctuellement.

En 1640, il y avait à Chinon (1) des religieuses et des dévotes qui, à l'instar des diables de Loudun, se prétendaient possédées, et, qui pis est, des prêtres du lieu entretenaient leur manie en les traitant comme telles, leur faisant les exorcismes de l'Église et s'attirant une réputation de saints à miracles par la facilité qu'ils trouvaient à guérir ces possessions prétendues, ce qui faisait un grand bruit et un grand scandale dans le diocèse. Notre coadjuteur fit une descente sur les lieux, et voyant que le fond de tout cela n'était que supercherie et imposture, pour intimider les coupables, il obtint du roi d'établir sur les lieux une commission de juges choisis, avec pouvoir de connaitre de cette affaire, d'en juger en dernier ressort et de punir, s'il le fallait, du dernier supplice. Cette terreur salutaire fit tout découvrir, et il en fut quitte pour disperser les prêtres en divers cantons du diocèse de Tours et mettre les religieuses entre les mains et sous la garde de leurs parents.

En 1641, il devint archevêque de Tours par la mort de Bertrand d'Eschaux (2), et un de ses premiers soins fut d'établir l'ordre et la subordination dans le clergé de son diocèse. Il le divisa pour cela en douze doyennés, mit pour doyen en chaque canton ceux d'entre ses curés qui se distinguaient le plus par leur gravité et leurs bonnes mœurs, régla qu'une fois le mois il se ferait des assemblées et des

(1) Maan, et *Gallia Christiana*.

(2) Et l'année d'après fut fait conseiller d'Etat par un brevet du 27 janvie 1642. *Mss. Bouthillier.*

conférences chez eux entre les curés de chaque district sur les matières les plus importantes touchant leur état et leurs fonctions, comme l'administration des sacrements; et, pour leur soulagement, fit établir par le clergé de France un bureau, où ils seraient reçus à porter leurs plaintes, lorsqu'ils seraient trop chargés dans l'imposition des taxes ecclésiastiques.

Il fit plusieurs sacres d'évêques, comme de son neveu Denys de la Barde, pour l'évêché de Saint-Brieuc; de Henri de la Mothe-Hodancourt, pour celui de Rennes en 1642, et ce qui n'est pas à oublier, pour l'honneur de sa mémoire, c'est qu'il rendit le même office à deux autres prélats qui ont fait l'ornement et l'édification de l'église de France, savoir : J.-B. Gault, cette même année 1642, et Henri Arnaud, évêque d'Angers, en 1650.

Il consacra aussi deux églises dans Tours, la grande des Minimes et celle des Feuillants. Il introduisit dans son diocèse jusqu'à sept nouveaux couvents de religieuses. Il autorisa le culte public de saint Urse, moine, ayant fait lever son corps de terre, où il était depuis cinq cents ans, vérifié et authentiqué ses reliques.

Il fut un des approbateurs du livre de la *Fréquente communion* (1), dont il dit qu'après l'avoir lu avec une satisfaction extraordinaire, il a trouvé que personne ne peut douter que tous les catholiques ne doivent embrasser la doctrine qui y est contenue.

En 1649, il fit faire publiquement, dans son église métropolitaine, abjuration du calvinisme au curé de Montoir, près de Vendôme (2), qui s'était laissé séduire par les Huguenots, et dont la conversion et le retour à la foi fut le fruit des soins qu'il eut de le désabuser de ses erreurs par les longues conférences qu'il eut avec lui.

Il présida à l'assemblée du clergé de 1645 (3). Dom Ger-

(1) *De la fréquente Communion.*

(2) *Gallia Christiana*, t. I.

(3) Maan, *Hist. eccles. Turonensis.*

beron prétend (1) qu'en l'assemblée qui se tint au Louvre en 1654, voyant d'une part les mouvements du cardinal Mazarin et de M. de Marca pour faire recevoir la bulle d'Innocent X au sujet des Cinq propositions, et de l'autre le peu de fermeté des évêques de l'assemblée pour résister à leurs prétentions, il prit le parti de ne point prendre de part à leur manœuvre, et de se retirer sous quelque prétexte dans son église, quoiqu'il eût été nommé un des commissaires choisis pour examiner cette affaire et en faire leur rapport aux prélats assemblés. Je trouve, cependant, dans la *Défense des théologiens*, p. 536, un résultat des délibérations des commissaires députés pour examiner la question de fait de Jansénius, à la tête desquels il se trouve, et signe ledit résultat, qui n'est pas favorable au livre de cet auteur; et il est sûr d'ailleurs qu'il fit souscrire par tout son diocèse (2) aux bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII sur cette matière, de quoi ce dernier Pape lui sut bon gré, et si bon gré qu'en 1655, qu'il y eut un grand jubilé à Rome, l'archevêque de Tours fut le seul des prélats de France à qui le Pape jugea à propos de le communiquer. C'était apparemment celui qu'il accordait pour son exaltation au pontificat; et peut-être qu'il l'envoya dans la suite à nos autres évêques. M. Le Bouthillier, pour relever encore davantage cette faveur de prédilection, ordonna que, de tous les endroits de son diocèse on viendrait le gagner à Tours, ce qui y attira un monde infini, envers lequel on assure que les bourgeois riches et pauvres exerçaient charitablement l'hospitalité, et que le prélat donna de sa propre main, pendant l'espace d'un mois, la confirmation à près de 80,000 personnes.

Il fut encore un des présidents (3) de l'assemblée du clergé de cette année 1655. C'est une des plus fameuses, tant par les grandes affaires qui s'y traitèrent, que par sa durée,

(1) D. Gerberon, *Histoire du Jansénisme*, t. II, p. 224.

(2) Maan, *Hist. eccles. Turonensis*.

(3) Maan. — Marsolier, *Vie de Rancé*, liv. I, ch. 6.

qui fut de près de deux ans, car elle s'ouvrit au mois d'octobre 1655 et ne finit que le 23 mai 1657.

Elle députa vers lui l'évêque de Vannes et l'abbé de Bonzy pour le remercier, de sa part, de la grâce qu'il venait de faire à son neveu, l'abbé de Rancé, qui était un des députés du second ordre de cette assemblée et en grande considération parmi les prélats. Or, il venait de lui obtenir par ses ses sollicitations auprès de M. le duc d'Orléans, Gaston de France, oncle du roi, la survivance de sa charge de premier aumônier de Son Altesse (1). Il l'avait depuis quelques années (2), ainsi que celle de maitre de la chapelle de Monsieur, et il était aussi abbé d'Aiguevive, dans son diocèse de Tours, et à la mort de Pierre Habert, évêque de Cahors, en 1636, pourvu de cette charge de premier aumônier. Montrésor prétend que son neveu, le comte de Chavigny, avait demandé pour lui cette charge, et que l'abbé de la Rivière, qui la briguait pour lui-même, fut préféré pour lors à M. de Tours. Il est pourtant sûr que celui-ci en fut pourvu, et qu'il en fit avoir la survivance à son neveu (3). Il aurait bien voulu lui obtenir, avec la même facilité, la coadjuterie de son église. C'était là le vœu le plus ardent de l'un et de l'autre ; mais, outre que sous le ministère du cardinal Mazarin et la régence d'Anne d'Autriche, sa maison était autant déchue de son crédit qu'elle l'avait porté haut sous le cardinal de Richelieu, dès que Dieu, par sa grâce, eût fait de l'abbé de Rancé un homme nouveau, il ne fut plus question de faire coadjuteur un neveu qui ne songeait plus qu'à se cacher au monde. L'abbé de Rancé ne voulut pas même accepter la proposition que lui fit son oncle, de l'aider dans le gouvernement de son diocèse en qualité de son grand vicaire. Les grands

(1) *Gallia Christiana.*

(2) Marsolier, *Vie de l'abbé de la Trappe*, liv. I, ch. 12. — *Mss. Le Bouthillier, Lettre* du 4 juin 1654.

(3) Il en a prêté le serment en 1636. (*Mss Bouthillier, Lettre* du 18 mai 1636.

Alet -> nommé juin 1637 le lazariste Nicolas Pavillon † 8.12.1677
Pamiers -> conf. Franc. Stephan de Caulet [illegible] 1644 † 7-8.1680

talents, que Dieu lui avait donnés, faisaient augurer les plus belles espérances de ce projet (1). Ce fut même d'abord l'avis des saints évêques d'Alet et de Pamiers. Il n'est donc pas surprenant que l'archevêque de Tours fut longtemps sensible et soulevé même contre la résolution de l'abbé de Rancé d'enfouir toutes ses belles qualités au fond d'une solitude ; plus sensible encore, quand il le vit déterminé à se dépouiller de tout, à vendre son patrimoine et à se défaire de tous ses bénéfices à la réserve du moindre de tous, l'abbaye de la Trappe. Il faut avouer que le cher oncle, en cette occasion, séduit par une tendresse humaine, de concert avec toute la famille de Bouthillier, et consultant un peu plus la voix de la chair et du sang que les pures maximes de l'Evangile, donna par ses instances et ses reproches quelque exercice à la patience de son saint neveu. L'abbé de la Trappe, de son côté, ne voulut pas entendre parler de lui résigner aucun de ses bénéfices (2), parce que ce prélat en avait déjà plusieurs, outre son archevêché et son patrimoine, qui était considérable.

Mais, en même temps, son dessein était de nous donner un de ses prieurés et ayant en cela plus en vue le bien du diocèse de Tours et de faire plaisir à son oncle que de s'en faire un mérite envers nous, il en écrivait ainsi (3) à l'évêque d'Alet, en lui rendant compte de ses affaires : *Pour le troisième bénéfice, dont j'avais résolu de me défaire, je suis résolu de l'unir aux Pères de l'Oratoire de Tours, pour y établir un séminaire, et il m'a paru que je n'en pouvais faire une disposition meilleure ni plus profitable à l'Eglise.* Ce projet n'eut pas cependant son exécution, sans que je sache ce qui l'empêcha, et ce fut à l'abbé de Barillon, depuis évêque de Luçon, qu'il résigna ce prieuré. J'entrevois seulement que M. de Tours, ne se prêtant pas assez franchement aux bonnes intentions

(1) Marsolier, *Ibid*, liv. I, ch. 12 et 17.

(2) *Ibidem*, ch. 20.

(3) *Ibidem*, année 1661.

de son neveu, celui-ci, jugeant qu'on ne voulait que l'amuser et l'empêcher de se défaire de ses bénéfices, prit son parti indépendamment de son oncle, et qu'ensuite l'éclat que fit l'exil des Pères Séguenot, du Breuil et du Juannet, fut un fâcheux incident pour songer alors à un nouvel établissement pour nous. Je tire cela de quelques lettres mss de l'abbé de la Trappe à la supérieure de la Visitation de Tours, qui était fort de ses amies et des nôtres (1). Il lui écrit, du 16 août 1662 : *Je vous ai déjà mandé que, pour le séminaire de Tours, je n'y contribuerai point. On se lasse enfin d'attendre et présentement j'ai pris d'autres mesures et d'autres desseins. Ce que je voulais y donner n'est plus à moi. J'en suis dépossédé, à l'heure que je vous parle, et par celui-là même qu'on vous a dit être janséniste. C'est une marque que je ne l'ai pas cru tel, et qu'il ne l'est pas en effet.* Et, du 22 septembre de la même année : *Quoique l'on parle d'un séminaire à Tours, je suis persuadé qu'il ne s'en fera point. On ne m'en a pas reparlé depuis mon départ, qui est une marque qu'on ne l'a guère à cœur. La chose ne se fera plus par mon moyen, ayant changé sur cela de sentiment et ayant fait une autre destination de ce que j'avais résolu d'y donner. Ne parlez point de cela à personne, les gens que j'y voulais employer ne sont pas présentement en état de cela, et quoique j'aie pour eux la même estime, fondée sur une connaissance très entière, que j'aie, de leurs sentiments et de leurs vertus, le bruit qui est arrivé, leur ayant fait tort dans l'esprit de ceux qui ne les connaissent pas si bien que moi, les a rendus moins propres pour ces sortes d'emplois, les impressions étant malaisées à guérir ; et celui qui pourrait les effacer plutôt que personne* (je pense qu'il veut parler de son oncle) *ne devant pas, selon les apparences, se donner beaucoup de peine pour cela. Je vous dis tout cela sous le secret.* L'historien de l'église de Tours (2) dit cepen-

(1) De Rancé, *Lettres mss.*, conservées à l'Institution.

(2) Maan.

dant que l'archevêque de Tours y érigea un séminaire, sans ajouter à qui il en donna la conduite, mais il est sûr que ce ne fut pas à nous, et que les Lazaristes ne l'eurent que sous M. Amelot, en 1680.

Il n'est pas hors de vraisemblance que le prélat, qui traitait de rigorisme outré les maximes et la conduite de son neveu, nous mettait sur le corps tout ce qu'il y trouvait de dur et d'insupportable, puisque c'était par le P. de Mouchy, et en cette maison de l'Institution, que s'était faite la première ébauche de cette grande réforme, et que dans la peine que l'oncle avait, il nous revenait quelque éclaboussure de son chagrin. L'abbé de Rancé s'en ressentit assez longtemps, à ce que je vois, par divers traits du recueil des lettres mss déjà cité. Il écrit (1) à la même religieuse du 2 février 1661, sur le bruit, qui courait, qu'il allait être fait coadjuteur de son oncle : *En vérité je n'en fus jamais si éloigné par mon propre esprit, comme par la disposition des choses. Celui qui l'a toujours désiré, n'a point changé de sentiment pour moi, mais comme il lui en paraîtra quelques-uns en moi qui ne seront pas dans son approbation, il est bien difficile qu'il ne perde pas tout ce qu'il avait de bonnes pensées pour moi. Je parle à la manière du monde, quand je les appelle ainsi, car je suis fort persuadé qu'elles ne le sont pas, et qu'un chrétien ne doit envisager ce que l'on me souhaite qu'avec frayeur.* Et, du 11 février, quand il était déterminé à se dépouiller, il mande : *J'ai, en quelque manière, résolu d'en parler à M. de Tours, si je le rencontre encore à Paris à mon passage, parce que je ne trouve pas qu'il fût bien ni honnête, de lui en faire un secret jusqu'à la fin. Je m'attends à de grandes contrariétés de la part des hommes.* Et il en essuya de fort grandes, en particulier de la part de son oncle qui fut très longtemps à se radoucir à son égard. Il écrit du 16 avril 1663 : *Vous me mandez que vous avez vu M. de Tours en assez belle humeur sur*

(1) De Rancé, *Recueil de lettres mss.*

mon sujet. J'en loue Dieu de tout mon cœur, car en vérité mon dessein est de contenter Dieu et non pas de mécontenter les hommes : si pourtant je ne puis satisfaire Dieu et les hommes tout ensemble, je renonce aux derniers de toutes mes inclinations, et j'espère de la miséricorde de mon Dieu que les hommes n'auront jamais assez de pouvoir sur moi pour me retarder d'un moment, quand il sera question de sa gloire et de mon salut. Et du 7 décembre 1664 : *On me mande que M. de Tours parle de moi avec bien de la tendresse. Dieu veuille lui donner de meilleurs sentiments qu'il ne les lui a donnés depuis deux ans. Quand cela sera, j'en aurai bien de la joie.* Et encore du 4 septembre 1665 : *Je me réjouis extrêmement des bonnes intentions, dans lesquelles M. de Tours est parti pour Paris, et je voudrais de tout mon cœur qu'il en eût de meilleures pour moi qu'il ne les a. Mais je serais très fâché de les avoir méritées en prenant une conduite qui lui eût plu, sur la disposition des choses que j'ai quittées. J'ai cru que je devais consulter en cela les règles les plus étroites de la conscience et non point les opinions de ceux qui mesurent tout sur des raisons d'intérêt et sur des considérations humaines.*

M. de Tours aimait à bâtir et à embellir, et il avait du goût pour cela (1). Il fit des augmentations et des ornements considérables à son palais archiépiscopal ; les écuries, qui sont fort belles et spacieuses, sont entièrement de lui, ainsi que le jardin et l'orangerie, et ses successeurs lui sont redevables de la plupart des commodités de leur logement (2). Son église se ressentit aussi de son humeur libérale. Il lui laissa ses ornements, ses tapisseries et sa bibliothèque, qui était riche et bien choisie. Il fit venir à Tours les Pères Feuillants, les bâtit et les fonda (3). Il fit

(1) Maan, *Hist. eccl. Turonensis.*

(2) Vinot, *Lettre* du 4 avril 1728.

(3) Maan, et la *Gall. Christiana* de Sainte-Marthe n'en disent rien, et les Feuillants de Tours prétendent qu'ils y étaient avant lui, et qu'il ne leur a fait autre bien que quelques ornements à leur église.

réunir à l'hôpital général une maladrerie; il fit commencer deux autres maisons d'une grande utilité pour le public : un hôpital pour les pestiférés et autres personnes atteintes de maladies contagieuses ; et une maison de charité pour enfermer et faire travailler les mendiants valides, qui sont autant de monuments de ses attentions charitables sur son troupeau.

C'est cet amour sincère qu'il avait pour lui, qui, en 1649, au commencement des troubles de la minorité de Louis XIV, et pendant que Tours s'était soulevé ainsi que Paris, l'y fit rester tranquille, sans craindre qu'on osât le regarder de travers, pour me servir de son expression (1), quoique on sût bien son dévouement pour la cour et pour l'autorité légitime, et qu'il s'aperçut assez que dans l'agitation où la plupart des esprits se trouvaient alors, ils n'étaient guère en état de se souvenir de tout le bien qu'il leur avait fait. Ils lui firent même une espèce d'insulte, qu'il dissimula avec prudence, et que sa générosité lui fit pardonner. Ce fut d'intercepter des lettres de son frère, le surintendant, croyant y trouver des secrets d'état, et bien confus de voir qu'elles ne roulaient que sur des nouvelles et des intérêts de famille.

On trouvera dans l'histoire de l'église de Tours un ample corps de statuts, qu'il publia en 1642 dans un grand synode, qu'il tint pour rétablir la discipline dans son clergé, presque aussitôt qu'il se vit, par la mort de son prédécesseur, pleinement maître de son église. Ayant appris, quelques années après, que plusieurs des plus importants n'étaient nullement observés, dans son synode annuel, tenu le 29 mai 1653, il les renouvela tous par une ordonnance, et particulièrement les défenses de l'habit court, des cabarets, des jeux, des danses à tous ses clercs, sous peine de châtiment exemplaire ; l'usage des conférences ecclésiastiques entre les curés, interrompues ou négligées ; l'interdiction des filles ou femmes d'un certain

(1) *Mss. Bouthillier, Lettre* du 27 février 1649.

âge sous un même toit que ses prêtres, des chapelles domestiques de la ville ou de la campagne qu'à certaines conditions marquées et divers autres règlements très utiles pour entretenir la police et les bonnes mœurs parmi son clergé.

J'ai aussi vu deux mandements imprimés de lui au sujet de la signature du Formulaire. Le premier est du 17 de mai 1661, pour faire signer celui qui fut dressé par l'assemblée du clergé, qui est transcrit au bas de son mandement. Il y dit que, pour raffermir les décisions de foi faites contre la secte du Jansénisme, ayant été exhorté par l'assemblée générale du clergé par sa lettre-circulaire du 15 février 1661, de vouloir faire souscrire par son clergé séculier et régulier les décisions de foi contenues dans les constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII, qu'il a fait imprimer à la tête de son ordonnance, il ordonne dans quinzaine à tous, jusqu'aux religieuses et maîtres d'école, la souscription au formulaire de profession de foi, qui a été dressé par la précédente assemblée du clergé; déclarant que, conformément aux dites constitutions, il procèdera contre les refusants ou dilayants de souscrire à ladite profession de foi, pour être punis des peines ordonnées par le droit contre les hérétiques.

Le second est du 1er juin 1665. Il porte qu'encore que son diocèse se soit conservé dans la pureté de la créance catholique sur le sujet des cinq propositions condamnées par Innocent X et par Alexandre VII dans le sens de l'auteur, et qu'un chacun ait embrassé la vérité catholique et signé le formulaire proposé par les évêques de France, si est-ce qu'il s'en trouve encore quelques-uns, qui n'ont pas voulu y souscrire sous prétexte de la distinction du droit et du fait, quoique les constitutions des Papes tombent sur l'un et sur l'autre, ou parce qu'ils ne reconnaissaient pas dans ceux qui l'ont proposé une autorité suffisante pour obliger tout le monde à le souscrire, qu'en conséquence, le roi ayant prié le Pape d'en dresser un qui confirmât celui

des évêques, et ayant autorisé par sa déclaration du mois d'août de cette année celui qu'il a plu à Sa Sainteté de lui accorder, lui archevêque ordonne à tout son clergé séculier et régulier pris dans la même étendue que dans le précédent mandement, que dans trois mois, depuis la publication de celui-ci, ils aient à souscrire simplement et sans restriction ledit formulaire d'Alexandre VII, dont la copie est insérée au bas de son ordonnance, encore qu'ils y eussent déjà satisfait, et ce, sous les peines portées par les bulles du Pape et la déclaration de Sa Majesté; et en outre, pour retrancher toute sorte d'animosités et d'occasions de scandales, défend, sous peine d'excommunication, de retenir ou lire le livre de Jansénius sans son expresse permission.

C'est là tout ce qu'on m'a assuré qui se trouvait de monuments exprimés de lui au greffe ecclésiastique de son église, à moins de compter encore au nombre de ses ouvrages, ce qui est annoncé au catalogue de la Bibliothèque de M. Colbert, N° 5,739, VICTORIS LE BOUTHILLIER, *Antiqui casus reservati diœcesis Turonensis*. Turoni, 1648, in-4° (1).

Il mourut à Tours, âgé de quatre-vingts ans, le 19 novembre 1670. Mais Moréry, d'après lequel je lui donne cet âge, s'est trompé vraisemblablement, et j'aimerais mieux m'en rapporter à l'époque de son entrée aux Feuillants en 1617, selon laquelle ayant déclaré n'avoir alors que dix-sept ans, il devait n'en avoir que soixante-quatorze quand il est mort.

---

(1) MORÉRY, *édition de 1725*.

VICTOR LE BOVTHILLIER, *Archeuesque de Tours, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et Priué, Grand Aumosnier de Monsieur le Duc d'Orleans, Abbé et c.*

B. Moncornet excudit, Auec priuilege du Roy.

Est decedé le 12 7bre 1670 en sa 74 année

71· +

morevi.
to. 2. p. ag 432.

VICTOR BOVTHILLIER, Archeuesque de Tours, Conseiller du Roy en ses Conseils, premier Aumosnier et Grand Maistre de la Chapelle de Gaston Iean Baptiste de France Duc d'Orleans. il est frere de Sebastien Bouthillier Euesque d'Aire, et de Claude Grand Tresorier des Ordres de sa Maiesté, cy deuant Secretaire d'Estat et Surintendant des Finances: estant Euesque de Bologne sur mer il fut nommé Coadiuteur de Tours par le Roy Louis 13e et succeda l'an 1641. a Bertrand d'Eschaus son predecesseur en cet Archeuesché.

né en 1590. decedé le 19 nou. 1670. agé de 80 ans.

A Paris chez Pierre Mariette, rue St. Iacques a l'Esperance.

1658.

VICTOR LE BOVTHILLIER, *Archeueſque de Tours, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils d'Eſtat et Priué, Grand Aumoſnier de Monſieur le Duc d'Orleans, Abbé et c.*

B. *Moncornet excudit, Auec priuilege du Roy.*

ILLVSTRISSIME ET REVERENDISSIME
VICTOR BOVTHILLIER ARCHEVESQVE DE TOVRS:

VICTOR BOVTHILLIER, Archeuesque de Tours, Conseiller du Roy en ses Conseils, premier Aumosnier et Grand Maistre de la Chapelle de Gaston Iean Baptiste de France Duc d'Orleans. il est frere de Sebastien Bouthillier Euesque d'Aire, et de Claude Grand Tresorier des Ordres de sa Maiesté, cy deuant Secretaire d'Estat et Surintendant des Finances: estant Euesque de Bologne sur mer il fut nommé Coadiuteur de Tours par le Roy Louis 13e et succeda l'an 1641. a Bertrand d'Eschaus son predecesseur en cet Archeuesché.

COLLECTION DE P. INGOLD

A Paris chez Pierre Mariette, rue St Iacques a l'Esperance.

ILLVSTRISSIME ET REVERENDISSIME
VICTOR BOVTHILLIER ARCHEVESQVE DE TOVRS:

Tours 3 février 1978

Mon Père

Merci de la bonne photocopie concernant Mgr V. Le Bouthillier - Ce document me sera précieux pour la vie de L. de la Vallière dirigée de l'abbé de Rancé - Si je trouvais autre chose je vous le communiquerais - Il n'y a rien de bien nouveau à l'Archevêché de Tours - Tout ce que je sais je l'ai puisé dans le "Rancé" de Cherel et "l'Abbé Tempête" de Bremond

Sentiments respectueux

G Bedet

- Ci-joint 15F en timbres

Tours le 23 janvier 1978

Mon Père

Préparant un ouvrage sur Louise de La Vallière je m'adresse à vous sur le conseil de Dom Oury moine de Solesmes

On pourrait trouver chez vous, me dit-il, les "Mémoires domestiques de P. Botterel" inédits au sujet de Victor le Bouthillier de Rancé, archevêque de Tours au XVII siècle oncle du fameux abbé de Rancé qui fut l'un des directeurs spirituels de Louise de La Vallière (Soeur L. de la Miséricorde.

Naturellement je vous rembourserais les frais

Merci d'avance
et respectueux sentiments en NS

Albr. Bidaux
aumônier des P[tes] Soeurs des Pauvres
10 B[d] Preuilly
37000 Tours

ARCHIVES de l'ORATOIRE
75, rue de Vaugirard
75006 - PARIS

Paris, le Ier Février 1978

Monsieur l'Abbé BROUX
IO, Boulevard Preuilles
37000 - TOURS

Monsieur l'Abbé,

Veuillez trouver ci-joint la photocopie des " Mémoires domestiques pour servir à l'Histoire de l'Oratoire " du Père Louis BATTEREL (éditées par le P. INGOLD - Paris - Picard. I902) t I P. 384-400 concernant le Père Victor LE BOUTHILLIER.

En effet cet ouvrage est épuisée et il ne nous est pas possible de vous l'envoyer. Sa consultation reste seulement possible sur place. Si vous publiez un jour quelque chose sur Monseigneur LE BOUTHILLIER, vous nous rendriez service en nous en envoyant un exemplaire.

En restant à votre disposition je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur l'Abbé, l'expression de mes sentiments respectueux.

Frais : photocopie 9 frs + port (à envoyer en timbres à l'adresse ci-dessus. Merci d'avance).